

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 28 octobre 2020 à 19h00 à la salle l'Amicale à huis clos.

L'enregistrement audio de la séance extraordinaire du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

Sont présents :

MESDAMES : Andréa Gosselin, Cindy Grenier  
MESSIEUS Alexandre Malette, René Breton, Roger Cyr

Formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Les membres du conseil municipal présents sur le territoire renoncent aux formalités prescrites à l'article 156 du Code municipal pour la convocation par écrit de la présente séance extraordinaire. Ils ont tous été informés par courriel.

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 393 400\$.
  - a) Soumissions pour l'émission de billets.
3. Période de questions.
4. Fermeture de l'assemblée.

### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-084, daté du 27 octobre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huis clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendu public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

230-10-20

Proposé par la conseiller M. Roger Cyr et appuyé par le conseiller M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publique.

***CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 393 400\$***

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite emprunter par billets pour un montant total de 393 400 \$ qui sera réalisé le 4 novembre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
365	393 400 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 365, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

231-10-20

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu unanimement :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 4 novembre 2020 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorierière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	36 300 \$	
2022.	37 000 \$	
2023.	37 600 \$	
2024.	38 300 \$	
2025.	39 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	205 200 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 365 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

***A) SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DES BILLETS***

Date d'ouverture :	28 octobre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 novembre 2020
Montant :	393 400 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 novembre 2020, au montant de 393 400 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

36 300 \$	1,38900 %	2021
37 000 \$	1,38900 %	2022
37 600 \$	1,38900 %	2023
38 300 \$	1,38900 %	2024
244 200 \$	1,38900 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,38900 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 300 \$	0,70000 %	2021
37 000 \$	0,80000 %	2022
37 600 \$	0,95000 %	2023
38 300 \$	1,10000 %	2024
244 200 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,72000

Coût réel : 1,46900 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 300 \$	1,52000 %	2021
37 000 \$	1,52000 %	2022
37 600 \$	1,52000 %	2023
38 300 \$	1,52000 %	2024
244 200 \$	1,52000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,52000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

232-10-20

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 4 novembre 2020 au montant de 393 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 365. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds les documents de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford.

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Aucune question pour le conseil municipal.

### ***FERMETURE DE LA SÉANCE***

233-10-20

Proposé par la conseillère madame Cindy Grenier et appuyé par le conseiller M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h05.

Philippe Chabot  
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

### ***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière